

## CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 3 septembre 1901.

■ A question des congrégations religieuses va entrer dans sa phase résolutive. Le pape ayant laissé complètement libres les supérieurs des divers instituts, la plupart demanderont l'autorisation. Ce n'est pas qu'ils en espèrent un plus grand bien, mais elle leur permettra de faire le bien pendant plus longtemps en France même. Ils sont au courant de tout ce qui se trame contre eux, et savent que cette demande d'autorisation est un leurre pour pouvoir les supprimer plus facilement quand les loges auront donné le signal. Mais, en attendant l'expulsion brutale et violente, ils pourront continuer à se recruter, et surtout à faire du bien par les prédications, les confessions, les moyens d'action sur le peuple.

Cet argument n'est point sans valeur; et, du moment que la question est libre, que le Souverain-Pontife, en donnant en juillet dernier les instructions connues, a clairement indiqué qu'il n'en donnerait point d'autres, c'était se bercer d'un fol espoir que de regarder vers le Vatican pour en attendre un ordre. Les religieux et religieuses doivent avoir la responsabilité de leur acte, et le Souverain-Pontife la leur laisse entièrement.

— Toutefois on avait essayé de la conciliation. Il y a par le monde des individus qui voudraient faire embrasser le genre humain tout entier. Pour eux il n'y a pas d'obstacles, ils les tournent; pas de principes, ils les blaisent avec des expédients; et poussant les choses au pire, ils pensent que si tant de chrétiens sont morts pour la foi dans les premiers siècles, c'est qu'ils n'ont pas voulu trouver la *combinazione* qui leur aurait permis de s'entendre avec leurs persécuteurs.

— Or ces personnes se sont occupées à Rome à un jeu pareil. La grosse difficulté du règlement du Conseil d'Etat était non seulement qu'elle prescrivait aux communautés de se soumettre entièrement aux